

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Séance du 20 janvier 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 08
Représentés 00
Votants 08
Exprimés 02
Pour 00
Contre 02

Date de convocation : 13/01/2026
Date d'affichage : 13/01/2026

DELIBERATION N° 2026/03

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Etaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE - Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU et Mme Danielle GAUCHON

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : parc éolien Berneuil - Saint Junien les Combes

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte depuis le 5 janvier et jusqu'au 6 février 2026 pour le dossier de demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS Ferme éolienne Berneuil - Saint Junien les Combes afin d'exploiter un parc éolien sur ces deux communes.

Blanzac étant situé dans le périmètre des 6 kilomètres du projet, Monsieur le Préfet demande que le Conseil Municipal émette un avis.

Ainsi, au vu du dossier présenté, considérant qu'il y a déjà beaucoup d'éoliennes dans le secteur proche le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré pour 6 membres de s'abstenir, les 2 restantes étant contre un avis favorable.

Fait à Blanzac, le 22 janvier 2026

Le Maire,
Pierre ROUMILHAC



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

26 JAN. 2026

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Publié le